



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 05 février 2021
affiché ou publié le vendredi 05 février 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210128-lmc1H24705H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24705H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 janvier 2021

n° 002-21

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 4 pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal (CTM) à Chambéry*

- date de convocation le 22 janvier 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit janvier dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés : 20

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 janvier 2021

délibération n° 002-21

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 4 pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal (CTM) à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation des vestiaires du CTM de Chambéry ont été attribués par décision n° 146-19 du Bureau du 17 novembre 2019.

Par décision du vice-président n° 2020-93 du 19 mai 2020, des avenants aux lots 1, 3, 5, 6 et 7 ont été passés pour des ajustements en cours de chantier.

Par décision n° 076-20 du Bureau du 3 décembre 2020, un avenant n° 2 au lot 1 a été approuvé pour des prestations non réalisées puisque non nécessaires à la finalisation de l'opération.

Par décision n° 099-20 du Bureau du 17 décembre 2020, des avenants n° 2 en moins-value aux lots 3 (menuiseries intérieures) et 6 (plomberie) ont été approuvés pour des prestations non réalisées et d'autres modifiées.

Un avenant n° 1 au lot 4 (carrelage, faïences) est proposé pour des prestations non réalisées ou modifiées :

- suppression de revêtement mural, réservations pour miroir, socle béton, rampe d'accès, cornières d'angles, caniveau de douche, siphons de sols, de 84 m² de chape,
- fourniture et pose de ragréage et résine barrière anti-remontée d'humidité.

Cet avenant n° 1 au lot 4 induit une moins-value de 3 379,75 € HT, soit une diminution de 5 % du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'établit ainsi :

	HT	TTC
Montant du marché	66 327,80	79 393,36
Montant de l'avenant n° 1	- 3 379,75	- 4 055,70
Nouveau montant du marché	62 948,05	75 537,66

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 146-19 du Bureau du 14 novembre 2019 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du CTM,

Vu la décision n° 076-20 du Bureau du 3 décembre 2020 approuvant la passation d'un avenant n° 2 au lot 1,

Vu la décision n° 099-20 du Bureau du 17 décembre 2020 approuvant la passation d'avenants n° 2 aux lots 3 et 6,

Vu le marché n° F19046,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au lot 4 précité pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal (CTM) à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 002-21

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot 4 pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal (CTM) à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 28 janvier 2021

Annexe(s) : avenant n°1 lot 4

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210128-lmc1H24705H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24705H1

Date de transmission en Préfecture : 05 février 2021

Date de réception en Préfecture : 05 février 2021

Période d'affichage : du au